Auto-évaluation et liste de vérification des erreurs en matière de sécurité et d'administration des examens

1) Qu'est-ce qui constitue une infraction à la sécurité des examens?
(Notez qu'il peut y avoir plus d'une bonne réponse)

- ❑ Fournir une copie de l'examen au gestionnaire responsable du processus de nomination
- ❑ Discuter du contenu de l'examen avec d'autres membres du personnel
- ❑ Apporter les examens à la maison pour les mettre en sécurité
- ❑ Au cours des préparatifs en vue de la séance d'examen, laissez les examens dans une salle non surveillée dont la porte est fermée
- ❑ Reproduire l'examen parce que vous n'avez pas commandé suffisamment de copies pour le nombre de candidats prévu
- ❑ Laisser le matériel d'examen dans un endroit non sécurisé, mais dans un bureau fermé à clé

2) Après une infraction à la sécurité des examens (cahier d'examen manquant), vous devez :

- Examiner le Registre de participation à l'examen?
  ❑ Oui ❑ Non
- Communiquer avec la personne qui, selon vous, a pris l'examen?
  ❑ Oui ❑ Non
- Retourner immédiatement le reste du matériel au CPP en y joignant une note?
  ❑ Oui ❑ Non
- Appeler le CPP pour obtenir des instructions?
  ❑ Oui ❑ Non
- Confronter la personne qui, selon vous, a pris l'examen?
  ❑ Oui ❑ Non
- Fouiller cette personne ainsi que tout sac qu'elle peut avoir en sa possession?
  ❑ Oui ❑ Non

3) Avec qui devez-vous communiquer au CPP à la suite d'une infraction (réelle ou potentielle) à la sécurité des examens?

- ❑ Services d'évaluation
- ❑ Examens en ligne et administration des examens
- ❑ Services de consultation
- ❑ Services de counselling
- ❑ Recherche et développement

4) Je sais où trouver des renseignements sur la sécurité des examens.

❑ Oui ❑ Non

5) Lorsque vous faites face à un dilemme relié à l'administration ou à la sécurité d'un examen de la CFP, qui prend la décision finale sur la façon de résoudre la question?

- ❑ Le Ministère
- ❑ Le Centre de psychologie du personnel

6) N'importe qui peut administrer un examen de langue, à condition que cette personne ait lu le Manuel d'administration d'examens.

❑ Vrai ❑ Faux

7) Lorsqu'un administrateur ou une administratrice d'examens doit subir un examen qu'il a administré dans le passé, il ou elle :

- ❑ peut subir l'examen si la période d'attente est écoulée
- ❑ ne peut subir l'examen
- ❑ doit communiquer avec les Services de consultation

8) S'il y a une infraction à la sécurité d'un examen, le CPP peut facilement le remplacer par un autre examen?

❑ Oui ❑ Non ❑ Parfois ❑ Jamais

9) Parmi les critères suivants, lesquels sont obligatoires lors du retour de matériel d'examen au Centre de psychologie du personnel.

- ❑ Expédition du matériel par courrier enregistré.
- ❑ Le matériel protégé requiert d'être placé dans un deuxième emballage.
- ❑ La note « Protégé » doit être apposée sur l'emballage/l'enveloppe interne
- ❑ La note « Protégé » doit être apposée sur l'emballage/l'enveloppe externe.

10) La meilleure façon d'éviter de faire des erreurs dans l'administration des examens consiste à lire et à comprendre le Manuel d'administration.

- ❑ Vrai
- ❑ Faux

11) En cas d'absence, un administrateur d'examen en ligne peut fournir son numéro d'identification d'administrateur et son mot de passe à d'autres administrateurs afin que ceux-ci puissent commander et assigner des examens en son nom.

- ❑ Vrai
- ❑ Faux

12) J'ai lu le guide de dépannage lié du Manuel d'administration des tests en ligne.

- ❑ Oui
- ❑ Non

13) En cas de problème technique, j'appelle :

- ❑ La personne responsable du soutien en matière de TI au sein de mon Ministère
- ❑ La personne responsable du soutien en matière de TI au sein de la CFP
- ❑ L'unité responsable des tests en ligne et de l'administration des tests au CPP
- ❑ Mon gestionnaire

14) Lors d'une séance de tests en ligne, si j'ai une question d'ordre administratif ou technique, j'appelle :

- ❑ La personne responsable du soutien en matière de TI au sein de la CFP
- ❑ Les Services de consultation du CPP
- ❑ L'unité responsable des tests en ligne et de l'administration des tests du CPP
- ❑ Mon gestionnaire

15) Au début d'une séance d'examen en ligne, l'administrateur d'examen fournit à chaque candidat :

- ❑ Une liste sur laquelle sont inscrits le nom et le numéro d'identification (ID) de tous les candidats effectuant l'examen
- ❑ Le numéro ID unique du candidat et le numéro ID de la personne qui a commandé les examens (ID de l'administrateur)
- ❑ Le numéro d'identification et le mot de passe de l'administrateur de l'examen

16) Au minimum, le coût de remplacement d'un examen normalisé du CPP qui a été compromis s'élève à près de 100 000 $. Selon vous, le coût maximal atteindra :

- ❑ De 100 000 $ à 250 000 $
- ❑ De 250 000 $ à 500 000 $
- ❑ De 500 000 $ à 1 000 000 $
- ❑ Plus de 1 000 000 $

17) Qui est chargé d'assurer la conformité avec les exigences de sécurité physique pour les examens du CPP dans les ministères?

- ❑ La CFP/le CPP
- ❑ Le DG des RH du Ministère
- ❑ Le Ministère
- ❑ L'administrateur d'examen

18) Quelle démarche un ministère doit-il entreprendre pour permettre à une tierce partie d'accéder à un examen de la CFP ou à du matériel d'examen protégé connexe?

- ❑ Le candidat doit d'abord lui-même faire une demande de rétroaction ou de discussion informelle auprès de son ministère
- ❑ Le ministère doit demander au candidat de présenter une demande officielle à un organisme d'enquête ou un tribunal dans le contexte d'une plainte en matière de dotation
- ❑ Le ministère doit demander au candidat de déposer une demande officielle d'accès à l'information ou d'accès à des renseignements personnels
- ❑ Le ministère doit obtenir l'approbation et la participation directe du Centre de psychologie du personnel de la CFP

19) Lorsque confronté à des circonstances imprévues (alerte d'incendie ou autres perturbations), l'administrateur d'examen doit :

- poursuivre la séance d'examen
  ❑ Vrai ❑ Faux
- demander aux participants de quitter et de prendre le matériel d'examen avec eux
  ❑ Vrai ❑ Faux
- demander aux participants de quitter et de laisser le matériel d'examen dans la salle d'examen
  ❑ Vrai ❑ Faux
- quitter la salle d'examen après avoir mis le matériel d'examen en sécurité
  ❑ Vrai ❑ Faux

20) Lorsqu'un participant déclare lors d'une séance d'examen, où un examen de la CFP est utilisé, qu'il ou elle a un handicap, l'administrateur d'examen doit :

- laisser le participant subir l'examen et laisser au CPP la tâche d'énoncer les mesures d'adaptation à une date ultérieure
  ❑ Vrai ❑ Faux
- demander au participant de décrire son handicap et téléphoner ensuite au CPP pour obtenir des directives supplémentaires pendant que les autres participants attendent
  ❑ Vrai ❑ Faux
- demander au candidat de retourner chez-lui, déterminer avec le gestionnaire responsable quelle mesure d'adaptation est nécessaire et fixer une date où le participant pourra subir l'examen seul
  ❑ Vrai ❑ Faux
- demander au candidat de retourner chez-lui, consulter le CPP et demander au candidat de fournir toute l'information nécessaire sur ses limites fonctionnelles avant de lui faire subir l'examen
  ❑ Vrai ❑ Faux

Réponses

1) Tous les choix de réponses constituent une infraction à la sécurité
2) Oui, non, oui, oui, non, non
3) Services de consultation
4) Lien
5) Le Centre de psychologie du personnel
6) Faux
7) Faux, faux, vrai
8) Parfois
9) Les trois premier choix de réponses sont corrects, le quatrième choix est incorrect.
10) Vrai
11) Faux
12) Lien
13) Choix de réponses corrects :
    - La personne responsable du soutien en matière de TI au sein de mon Ministère
    - L'unité responsable des tests en ligne et de l'administration des tests au CPP
14) Choix de réponse correct :
    - L'unité responsable des tests en ligne et de l'administration des tests au CPP
15) Choix de réponse correct :
    - Le numéro ID unique du candidat et le numéro ID de la personne qui a commandé les examens (ID de l'administrateur)
16) Choix de réponse correct :
    - Plus de 1 000 000 $
17) Choix de réponses corrects :
    - Le Ministère
    - Le DG des RH du Ministère
    - L'administrateur d'examen
18) Choix de réponses correct :
    - Seulement avec l'approbation et la participation directe du Centre de psychologie du personnel de la CFP
19) Faux, faux, vrai, vrai
20) Faux, faux, faux, vrai